

## **DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

SYMISA  
(Syndicat Mixte Sophia Antipolis)

n° 06

Comité Syndical  
Séance du 27 Juin 2019  
Compte de Gestion – Exercice 2018  
Budget Principal

L'an deux mille dix neuf et le 27 Juin à 11 heures

Le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 20 Juin 2019, s'est réuni au siège social du SYMISA, 449 Route des Crêtes 06560 Valbonne, sous la Présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président.

**Etaient présents :**

Mmes BLAZY et DEBRAS ; MM LEONETTI, DAUNIS, ETORE, LOMBARDO, MASCARELLI, MELE et OCCELLI (CASA) ; Mmes DUHALDE GUIGNARD et DUMONT, (Département des Alpes-Maritimes) ; M. LABAT (CCINCA) ; M. GALY (REGION) ; M. ANDRE (SCE) ; M. SIMPLOT (INRIA) ; M. GAMBAUDO (Universite)

**Etaient absents :**

Mme SALUCKI, M. THIERRY (CASA) ; M. LONDEIX (CCINCA) ; MM. MUSELIER et AMAR (REGION) ; MM. LISNARD, LOPINTO et CHIKLI (CACPL)

**Etaient représentés :**

M. LUCA par M. LEONETTI (CASA)  
M. ROSSI par M. MASCARELLI (CASA)  
M. GINESY par Mme DUHALDE GUIGNARD (Département)  
M. SAVARINO par M. LABAT (CCINCA)

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire de séance Madame Anne-Marie DUMONT.

Assistait également à la réunion, Monsieur Bertrand FAURE payeur départemental.

Le Président quitte la salle.

Monsieur MASCARELLI prend la présidence de la séance.

Monsieur MASCARELLI rappelle qu'aux termes des dispositions combinées des articles L. 1612-20 I et de L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit se prononcer sur les comptes du Budget Principal transmis par Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques, Comptable Public.

Le Compte de Gestion comprend notamment dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis par le Syndicat et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre mises en œuvre au cours de l'exercice 2018.

Le compte de gestion peut se résumer ainsi :

- En recettes : 1 335 706,25 €, dont :
  - \* Fonctionnement : 1 326 695,95 €
  - \* Investissement : 9 010,30 €
  
- En dépenses : 866 314,63 €, dont :
  - \* Fonctionnement : 866 314,63€
  - \* Investissement : 0,00€

⇒ Soit un solde d'exécution de l'exercice 2018 excédentaire à hauteur de 469 391,62 €.

Etant donné que le résultat de l'exercice précédent correspondait à un excédent de 991 587,63€, le résultat cumulé définitif de l'exercice 2018 présente un excédent de 1 460 979,25€, soit un résultat conforme au Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Comité Syndical,

- Approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Budget Principal du SYMISA
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Président délégué à signer les documents afférents à la bonne exécution de cette délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
 A VALBONNE LE 27 Juin 2019  
 Suivent les signatures  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
 Jean LEONETTI

**SYMISA**  
 Les Genêts  
 449 Route des Crêtes  
 04920 LAVALANTIPOLIS Cedex

**DELIB6CS2706019**

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-06-28T12-12-11.00 ( MI217718275 )

Identifiant unique de l'acte :  
006-250600012-20190627-DELIB6CS2706019-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : compte de gestion exercice 2018 budget principal

Date de décision : Jun 27, 2019 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Acte : [delib 6 27.06.019.PDF](#)

Préparé	Date 28/06/19 à 12:12	Par <a href="#">BONNOME Christine</a>
Transmis	Date 28/06/19 à 12:12	Par <a href="#">BONNOME Christine</a>
Accusé de réception	Date 28/06/19 à 12:18	